



R a p p o r t a n n u e l 2 0 1 5

1. Divers

1.1 Annonce de nouveaux changements de structure organisationnelle au sein du SEFRI

Après la création du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), né il y a deux ans de la fusion entre l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER), et le premier changement apporté à la structure de l'office une bonne année plus tard, d'autres modifications organisationnelles s'annoncent au niveau de l'organe responsable du secrétariat de la commission. Ainsi, l'ancienne unité *Formation gymnasiale (GYM)* sera dénommée *Examens suisses de maturité (SMP)* à partir du 1^{er} février 2016. Il est même question de l'externaliser à moyen terme dans une organisation de droit public. Jusqu'à présent, la commission n'a pas été associée aux discussions en la matière.

1.2 Assemblée annuelle à Aarau, les 6 et 7 novembre 2015

Madame *Katrin Hunziker*, cheffe de la division de la formation professionnelle et des écoles du degré secondaire supérieur du canton d'Argovie, a souhaité la bienvenue à la CSM au nom de son canton. En présentant à ses hôtes un aperçu de la formation gymnasiale en Argovie, elle a sensibilisé la commission à certaines spécificités de ce canton qui est typiquement un «canton de PME».

L'assemblée annuelle a à nouveau donné lieu à des réflexions approfondies. Le professeur *Franz Eberle*, membre de la commission et auteur de l'étude mandatée par la CDIP portant sur les *compétences disciplinaires de base requises pour les études universitaires*, a expliqué dans son exposé principal le contexte de son travail ainsi que le mandat d'études qui lui avait été confié. Il a en outre développé les composantes de l'aptitude aux études supérieures et présenté la procédure d'identification des compétences nécessaires.

Des interventions critiques et constructives ont permis de dissiper certains malentendus et d'aborder les questions relatives aux conséquences éventuelles et à la mise en œuvre de cette étude. Dans l'ensemble, la commission a été impressionnée par ses résultats, qui fournissent des pistes concrètes pour que la maturité gymnasiale reste la voie d'accès générale aux études universitaires.

1.3 Visites d'écoles

La troisième et dernière visite «ordinaire» prévue en 2014 sur la thématique des travaux de maturité a pu être effectuée le 12 janvier 2015 au *Collège Rousseau* à Genève. En raison du faible intérêt suscité par le thème défini pour l'année sous revue, à savoir celui de la formation informatique au gymnase, une seule visite a été organisée : le 8 décembre 2015, une délégation de la CSM a visité *l'Ecole cantonale de Frauenfeld*.

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance, il s'agit d'examiner si une école remplit les critères de qualité requis pour être reconnue comme école de maturité. Le 26 novembre 2015, une délégation de la CSM a effectué une première visite à *l'Ecole Moser* de Genève qui aimerait obtenir la reconnaissance de ses certificats de maturité gymnasiale à partir de 2017.

2. Rapport d'activités

2.1 Affaires courantes

Différents thèmes figurent régulièrement à l'ordre du jour et sont dès lors considérés comme les «affaires courantes» de la CSM. En font partie notamment la définition des thèmes de l'assemblée annuelle et les visites d'écoles, les élections des membres du bureau et, surtout, les questions relatives à l'organisation des examens suisses de maturité. La commission a pris connaissance des statistiques d'examen et des rapports de session et elle a traité 18 demandes de dérogation (contre 33 l'exercice précédent).

2.2 Questions de reconnaissance

Comme durant l'exercice précédent, neuf **demandes de reconnaissance** déposées ont été traitées, dont cinq demandes concernant la reconnaissance de la maturité bilingue selon de *nouveaux critères*.

Au final, la CSM a proposé à la CDIP et au DFER de reconnaître les filières suivantes en 2015 :

| Canton | Etablissements concernés | Objet de la demande |
|--------|--|---|
| SO | l'ensemble des écoles déjà concernées | maturité bilingue, <i>nouveaux critères</i> |
| SO | Kantonsschule Solothurn | maturité bilingue D/E |
| BE | divers établissements | maturité bilingue, <i>nouveaux critères</i> |
| VS | divers établissements | maturité bilingue, <i>nouveaux critères</i> |
| GR | Liceum Alpinum Zuoz, Gymnasium Disentis | maturité bilingue D/E |
| TG | Kantonsschule Romanshorn | maturité bilingue D/F, D/I |
| GR | Schweizerische Alpine Mittelschule Davos | maturité bilingue, <i>nouveaux critères</i> |
| GR | Kantonsschule Chur | maturité bilingue R/D, I/D |

La CSM peut, de son propre chef, approuver la mise en œuvre d'un examen complémentaire passerelle interne à un établissement : la requête correspondante du canton de Soleure pour la *Kantonsschule Solothurn* a été approuvée ; ainsi, 15 gymnases reconnus proposent désormais un cours préparatoire d'une année et font ensuite passer l'examen eux-mêmes.

2.3 Questions de fond

La commission a traité deux questions de fond au cours de l'exercice sous revue (contre cinq l'exercice précédent) :

- ⇒ En novembre 2014, *Norbert Hungerbühler* et *Thomas Schwaller* avaient déjà présenté l'avis de la CSM sur la «compensation des désavantages» lors d'une conférence organisée sur ce thème par les offices de l'enseignement secondaire des cantons du nord-ouest de la Suisse. Cette année, la pratique (éprouvée) de la commission en matière de traitement des demandes de dérogation relatives à l'examen suisse de maturité a été exposée dans un article paru dans la *Revue suisse de pédagogie spécialisée* (21, 3/2015).
- ⇒ Sur demande de la CDIP, la commission a discuté la question de savoir si l'examen complémentaire passerelle pourrait aussi être proposé à l'avenir aux titulaires d'une maturité spécialisée et leur donner ainsi la possibilité d'accéder aux hautes écoles universitaires.

2.4 Questions spéciales

La commission a traité deux demandes spéciales (contre cinq l'exercice précédent) :

- ⇒ La Conférence des directrices et directeurs de gymnases suisses (CDGS) avait demandé à la CSM de se pencher sur les conditions fixées à l'art. 6, al. 2, ORM pour un gymnase en trois ans dans les cantons de NE, JU, VD et BE (partie francophone). L'enquête menée auprès des cantons concernés a révélé que les modèles scolaires de ces cantons étaient tous axés sur le *plan d'études romand (PER)* élaboré en commun, qui définit également les matières de la formation pré-gymnasiale. Dans sa réponse à la CDGS, la commission a souligné qu'elle était toujours en faveur d'un gymnase d'une durée minimale de quatre ans.
- ⇒ Le canton de ZH s'est renseigné sur les possibilités de réalisation d'une condition posée dans le cadre de la procédure de reconnaissance du *Liceo Artistico*.

2.5 Demandes

Comme durant l'exercice précédent, aucune demande d'autorisation d'une expérience pilote n'a été déposée ou traitée cette année. Le canton des GR a cependant informé la commission que, faute d'intérêt de la part des élèves, l'expérience pilote «OC Latin» se terminerait à la fin de l'année scolaire 2014/15.

2.6 Révision de la réglementation nationale sur la reconnaissance des maturités gymnasiales

Comme au cours des trois exercices précédents, aucune demande de révision n'a été traitée.

2.7 Examens suisses de maturité : séance des présidents de session

En raison du manque de thèmes pertinents à traiter, il n'y a pas eu de séance des présidents de session. La thématique des critères de correction a déjà été retenue pour 2016.

3. Statistiques

3.1 CMS

Réuni à quatre reprises, le bureau de la commission a traité un total de 17 affaires (exercice précédent : 21) et échangé des informations sur 21 affaires (exercice précédent : 31)¹.

En plénum, la commission s'est réunie à deux reprises seulement pour traiter huit affaires (exercice précédent : 17) et échanger des informations sur onze affaires (exercice précédent : 32). Deux séances plénières ont été annulées faute d'affaires à traiter et trois points (incontestés) ont été soumis aux membres par voie de correspondance.

Les indemnités de séances et les frais de déplacement ont généré un coût total d'environ 15 300 francs. Les groupes de travail n'ont occasionné *aucune* dépense durant l'exercice sous revue (exercice précédent : 2 500 francs)

3.2 ESM

Sur l'ensemble des trois régions linguistiques, 2 124 candidats ont passé l'examen suisse de maturité dans le cadre de six sessions d'examen au total. Cela représente une légère augmentation d'environ 2 % par rapport à l'année précédente.

Environ 60 % des candidats provenaient de la Suisse romande, 30 % de la Suisse alémanique et 10 % de la Suisse italienne. La statistique annuelle des ESM a été présentée et commentée lors de la séance plénière du 7 novembre 2015.

536 certificats de maturité et exactement 200 certificats attestant de la réussite de l'examen complémentaire passerelle ont été délivrés (exercice précédent : 574 et 190, respectivement).

Les indemnités aux examinateurs, experts et surveillants aux examens ont donné lieu au versement de plus de 1 000 honoraires. L'organisation des examens a à nouveau engendré des coûts externes d'environ 1,50 million de francs, qui sont presque entièrement couverts par les taxes perçues.

4. Personnel

Carole Sierro, la nouvelle présidente de la SSPES, a été élue membre de la commission pour succéder à *Jacques Mock Schindler* dès le début de l'année 2015.

Marc König s'est retiré de la commission durant l'exercice sous revue, pour reprendre la présidence de la CDGS à partir d'août 2015.

David Wintgens a démissionné avec effet à fin 2015.

5. Bilan

En 2015, la Commission suisse de maturité n'a pas été beaucoup sollicitée. Actuellement, les mandants ne l'impliquent guère dans le discours politique et manifestent une certaine réserve lorsqu'il s'agit de l'informer des débats en cours. La commission n'a par ailleurs aucun travail de réforme à effectuer ou à accompagner. Dans cette phase de consolidation, elle reçoit moins de demandes, de requêtes et de propositions et a donc moins d'affaires à traiter.

Garante d'une formation gymnasiale de qualité et gardienne de la maturité gymnasiale donnant un accès général aux études universitaires, la CSM joue néanmoins un rôle majeur à l'interface entre le gymnase et l'université.

Commission suisse de maturité CSM



Walter Suter
Président

19.02.2016

¹ Certaines affaires ont été traitées à plusieurs reprises.